



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

EXTRAIT DU REGISTRE
DE LA COMMUNAUTÉ
DE LACQ-ORTHEZ

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le
ID : 064-200039204-20220523-BECCLLO_2022_134-DE

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Maryse PAYBOU et MM. Philippe ARRIAUX, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE DE MATERIAUX D'AMENAGEMENT
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - LOT 1 : PAILLAGE
VEGETAL - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU
MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 27 octobre 2020 pour une remise des offres le 2 décembre 2020.

Le marché a été attribué puis notifié le 26 janvier 2021 à la société **SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale** pour un montant de 10 146,60 € HT, dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 12 000 € HT et un maximum de 50 000 € HT.

Depuis quelques mois, la hausse de la demande mondiale du bois sur pied est telle que le prix des matières premières issues des connexes du bois augmente très fortement. Cette évolution touche en particulier le coût livré des matériaux dans les usines des entreprises qui augmente en moyenne de 20 % depuis le 1^{er} Novembre 2021. De plus, les coûts de conditionnement sont en grande partie impactés par le prix du plastique, à tel point que le coût des emballages a varié de 70 % entre mai et décembre 2021.

Pour toutes ces raisons, la société SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale fait valoir que cette problématique impacte directement l'exécution du marché, celle-ci n'étant plus en mesure de livrer les produits aux prix initialement convenus. C'est la raison pour laquelle la société nous a communiqué un nouveau BPU contenant ses nouveaux tarifs.

L'objet du présent avenant vise donc à accepter la nouvelle proposition de la société SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale pour une période de six mois maximum à compter de la signature de l'avenant. A l'issue de cette période, la situation devra être réexaminée.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

Patrice LAURENT

